

Rumeurs d'aujourd'hui

Véronique Champion-Vincent et Jean-Bruno Renard

Dans le cadre de leurs travaux d'analyse des rumeurs et légendes contemporaines dans une perspective sociologique et anthropologique, les auteurs ont étudié des histoires récurrentes liées aux préoccupations sociales face aux sexualités déviantes. Le texte repris ici consiste en extraits – révisés par les auteurs – du chapitre 6, « L'imaginaire de la violence urbaine », pages 261-290 de l'ouvrage « De source sûre. Nouvelles rumeurs d'aujourd'hui » de Véronique Champion-Vincent¹ et Jean-Bruno Renard², Paris, Payot, 2002. Reproduit avec l'aimable autorisation des éditions Payot³.

Disparitions d'enfants

Les photographes fantômes et conducteurs de Mercedes rôdeuses

Des inquiétudes diffuses quant aux dangers touchant les enfants ont été notées en Belgique en 1995-1996 et dans le Nord de la France au début de 1997. Deux séries de dangers étaient évoquées : des photographes opéraient autour des écoles ; de grosses voitures (des Mercedes surtout) suivaient les enfants et tentaient parfois d'en kidnapper un (l'intervention d'un parent vigilant faisant échouer la tentative). En France, le 25 mars 1997, une manifestation à la mairie fut organisée par des parents inquiets dans un quartier pauvre du centre de Roubaix, surtout habité par des immigrés d'origine algérienne⁴.

C'étaient de classiques rumeurs brèves, des informations express alarmantes : on apercevait ici un photographe, là une Mercedes en chasse. La nouvelle était partagée avec des voisins et de nouveaux éléments surgissaient dans ce processus de transmission, par exemple des hypothèses sur l'objectif de ces odieux personnages organisant des enlèvements d'enfants pour les céder à des pédophiles ou pour des vols d'organes, motifs qui alternaient dans les récits. Les rumeurs se répandaient à grande vitesse, entraînant des paniques, et la police se

¹ Folkloriste, Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

² Professeur de sociologie, Université Paul Valéry-Montpellier 3.

³ Le premier ouvrage des auteurs *Légendes urbaines. Rumeurs d'aujourd'hui* (ed. orig. 1992) est toujours disponible en poche (Petite Bibliothèque Payot).

voyait submergée d'appels téléphoniques lui demandant de vérifier la vérité de ces assertions. Directeurs d'écoles et professeurs, parents d'élèves, police parfois, lançaient des appels à la vigilance, bien intentionnés mais qui parfois redoublaient la panique. En dépit des enquêtes soigneuses des autorités, ni les photographes ni les voitures menaçantes ne se matérialisèrent. Le véhicule des ravisseurs d'enfants peut être rapproché de la « charrette du Croquemitaine » qui, dans tout le folklore européen, emportait les méchants garnements. Cette charrette était elle-même l'héritière du chariot fantastique, tel celui de l'Ankou en Bretagne, qui venait chercher les âmes des mourants (Flahaud 1985 : 157, 170-2).

Durant la première vague de rumeurs, en Belgique à la fin de 1995, des disparitions irrésolues de jeunes filles avaient créé dans le pays un climat d'anxiété. Durant la seconde vague, dans le Nord de la France, l'énigme des disparitions belges avait été tragiquement résolue en août 1996 lorsque qu'on découvrit que le pervers Marc Dutroux avait kidnappé puis séquestré six jeunes filles, ayant tué quatre d'entre elles. Dans le Nord de la France, le viol et le meurtre de quatre jeunes filles par deux frères, ferrailleurs marginaux, déjà condamnés (l'un pour meurtre et l'autre pour viol) avait ému toute la région : c'était l'affaire Jourdain⁵.

On disait parfois que les photographes fantômes et les kidnappeurs tournant autour des écoles étaient des clowns, dans les épisodes français de mars 1997. Se basant sur les récits faits par les écoliers, un avis de recherche de la gendarmerie était ainsi rédigé : « Attention, recherchez véhicule Mercedes blanc, avec bandes latérales fluo. Deux individus à bord : le conducteur est déguisé en clown, il porte un costume bleu. La passagère est coiffée d'un chapeau de 30 cm de diamètre, orné de plumes. Le couple aurait été repéré à proximité d'un collège de Wattrelos, prenant des photos d'élèves »⁶. Les histoires de clowns fantômes menaçant les enfants se retrouvent de façon sporadique depuis le début des années 1980 aux Etats Unis : au printemps de 1981, en 1985 et en 1991 (Brunvand 1993 : 101-4). Elles ont également été repérées en Ecosse en 1991 et 1992 (Hobbs et Cornwell 2001 : 203-17). Comme l'épisode du

⁴ Sources : *Le Courrier Picard* 15-16 mars 1997, *La Voix du Nord* 25 et 26 mars 1997 ; Michel Hucorne et Philippe Milet. *Fumées sans feu. Au nom de la loi*. RTBF (Radio Télévision Belge de Langue Française), 31 janvier 1996. Documentaire.

⁵ Pendant douze jours, les quatre victimes, deux groupes de sœurs, Peggy et Amélie (20 et 17 ans), Isabelle et Audrey (20 et 17 ans également), furent considérées comme des fugueuses lorsqu'elles ne rentrèrent pas du Carnaval où elles s'étaient rendues déguisées. De nombreux témoins notant leur présence dans tout le pays se manifestèrent et le procureur donna des conférences de presse où il affirmait sa certitude d'une fugue. Toutefois les familles, sceptiques, menèrent une enquête parallèle qui révéla bientôt que le groupe de jeunes filles avait accepté de monter dans la camionnette des ferrailleurs. A partir de là, des preuves et la découverte des corps dissipèrent bientôt le mystère. Les frères Jourdain furent jugés (et condamnés à la prison à vie) en 2000. Le verdict fut confirmé en appel en 2002.

⁶ *La Voix du Nord* 25 mars 1997.

Nord de la France en 1997, elles semblent avoir pris naissance parmi les écoliers. Les autorités perplexes ont accusé la culture de masse : bandes dessinées, films ou jeux mettant en scène des clowns maléfiques ou la coïncidence avec des crimes⁷.

En novembre 1995, une panique semblant fondée sur des événements réels apparut au Honduras et fut reprise par la presse dans le monde entier pour sa bizarrerie. Le Honduras est un petit pays pauvre d'Amérique Centrale où l'enlèvement de très jeunes enfants a accompagné la croissance du nombre d'adoptions non réglementées par de riches étrangers, contribuant à la prolifération de récits de vols d'organes. La police hondurienne annonça une épidémie de ces enlèvements, dont les auteurs étaient déguisés en clowns (dix jeunes enfants avaient été enlevés en une semaine dans la capitale, Tegucigalpa). Soixante clowns professionnels se réunirent dans un parc et brûlèrent publiquement leurs costumes pour protester contre cette usurpation⁸.

L'enlèvement raté

L'histoire de "L'enlèvement raté" est apparue dans le Sud-Ouest (Bordeaux, Bayonne, Bergerac), dans l'Ouest (Morlaix) et dans le Sud de la France (Marseille, Nice, Antibes) pendant l'été et l'automne 1996. Elle fut également notée dans le Nord en mars 1997, et semble avoir été répandue en Grande-Bretagne en 1998. Elle se diffusait comme un récit bien charpenté, riche de détails de localisation, d'assertions d'authenticité comportant maintes références au personnage ubiquiste de L'ADUA [Ami D'Un Ami]⁹. En voici une version recueillie par une étudiante à laquelle sa mère avait raconté l'histoire (qu'elle tenait d'une M^{me} I... qui affirmait qu'elle était présente dans l'hypermarché Cap 3000, situé près de l'aéroport de Nice à St Laurent du Var, lors de l'incident.) pendant les vacances de la fin 1996 à Fayence (Var).

L'enlèvement raté : Le 16 décembre 1996, M^{me} I... se rendit à l'aéroport de Nice afin d'acheter des billets d'avion pour son petit-fils, puis alla faire des courses à Cap 3000 (une galerie commerciale), où se passa l'événement ! Une mère qui avait déposé ses achats à la caisse se rendit compte qu'elle avait oublié le beurre et envoya sa petite fille, âgée de 7 ans, le chercher. Cinq minutes plus tard, la petite fille n'étant pas revenue, elle se sentit inquiète et en parla à la caissière. Celle-ci donna immédiatement l'alerte, et

⁷ Le célèbre meurtrier en série John Wayne Gacy (condamné à mort en 1980 pour l'assassinat de 33 garçons et jeunes hommes en Illinois) doit une grande part de sa célébrité à une photographie le représentant comme un clown joufflu et débonnaire, dont le commentaire souligne qu'il animait, ainsi déguisé, des matinées enfantines dans sa petite ville.

⁸ *The Times* 3 novembre 1995 ; *The Independent on Sunday* 5 novembre 1995.

⁹ Sources : *Le Courrier Picard* 15-16 mars 1997, *Le Provençal* 20 novembre 1996, *Saturday Times* (Glasgow) 14 novembre 1998, *Sud-Ouest Dimanche* 6 octobre 1996, *Le Télégramme* 27 novembre 1996 ; « More Mall Kidnapping Stories », *FoafTale News*, 42, 1997 : 10 ; « Disparitions d'enfants. Quand la rumeur s'en mêle », *D.S.*, mai 1997 : 46, Donadini-Rousseau 1998.

toutes les portes furent fermées. Lors de la perquisition, on trouva la petite fille endormie dans un vestiaire, mais ses cheveux avaient été coupés et elle portait d'autres vêtements. Elle était prête à être emmenée, mais la fermeture rapide des portes a empêché les kidnappeurs de finir leur sale travail. Ces enlèvements n'arrivent pas qu'en France. Mme I. a ajouté « C'est une histoire vraie, pas un mythe, qui arrive fréquemment dans les hypers où la sécurité exige qu'on puisse fermer les issues rapidement, parce que les tentatives d'enlèvement sont très rapides, sans qu'on s'en rende compte »¹⁰.

Très proche de récits recueillis dans la même région et à la même période, cette version contient trois éléments-types :

- après l'alerte, fermeture des portes par le supermarché ou la galerie commerciale ;
- dissimulation de la victime dont les cheveux sont coupés ou teints et les vêtements changés ;
- découverte dans une cabine d'essayage ou dans les toilettes.

Toujours présents, ces éléments-types validant sont hautement improbables : tous ceux qui se sont renseignés auprès des directeurs de galeries commerciales ou de grands magasins ont reçu la réponse nette qu'une fermeture de leurs portes serait illégale et impossible ; teindre ou couper les cheveux d'un enfant inconnu ne saurait être qu'une opération fort difficile¹¹, tout comme le déshabillage et le rhabillage de la victime (souvent pour mettre des vêtements de garçon à une fillette et vice-versa). Tandis que la disparition et la récupération de la victime sont détaillées avec précision – les détails changeant toutefois selon la région où le récit circule – les kidnappeurs demeurent flous, tout comme leurs motifs supposés.

Des récits de "L'enlèvement raté" ont été notés aux Etats-Unis dès 1978 (Brunvand 1981 : 182-3 1984 : 78-92) L'incident se situait déjà dans un grand magasin ou une galerie commerciale, mais concernait fréquemment une adolescente, dont on disait qu'elle avait été droguée. C'est en 1983 qu'apparût la version actuelle, avec un enfant très jeune comme victime, la fermeture des issues, les cheveux coupés ou teints, la découverte près des toilettes (Brunvand 1986 : 148-56 et 1989 : 16). Elle courait toujours au milieu des années 1990 (Conrad 1998).

Montée des angoisses touchant la sécurité des enfants

Notre époque est marquée par l'obsession des crimes sexuels et la diabolisation des pédophiles. La pédophilie est devenue le crime suprême, dont on souligne l'ubiquité,

¹⁰ D'après « More Mall Kidnapping Stories », *FoafTale News*, 42, 1997 : 10.

conduisant souvent le prédateur sexuel à de violentes attaques contre des enfants inconnus. Ces obsessions jouent un rôle important dans la montée des angoisses touchant la sécurité des enfants. De tels crimes étaient, dans le passé, jugés trop horribles pour être évoqués, surtout lorsque le crime sexuel était commis dans la famille, dans les cas d'inceste ; les crimes étaient donc peu signalés et leur traitement public par la justice fort rare. La révélation de la fréquence des abus sexuels envers les enfants date de la fin des années 1860 en Europe occidentale¹² et coïncide avec le développement de la médecine légale et des hôpitaux, mais ces révélations gênantes des professions médicales furent bientôt oubliées dans l'ensemble de la société et elles ne circulaient que dans les milieux spécialisés. Plus tard, dans le mouvement de réaction contre les contraintes sociales se développant à partir de la fin des années 1960, la révélation des abus sexuels dans la famille a constitué une arme importante du mouvement féministe. Ils justifiaient sa lutte contre ce qui était désigné comme la fondation patriarcale de l'oppression sociale.

Pour comprendre la montée des angoisses autour des enfants, il est utile de considérer certaines caractéristiques de nos sociétés contemporaines.

Tout d'abord, elles ne sont plus homogènes. En fait, elles ne l'ont probablement jamais été, mais nous vivons en référence à un passé idéalisé qui contraste avec notre présent diabolisé, et il est certain que le rythme des changements, les degrés de l'hétérogénéité sociale ont fortement crû, dans un processus toujours en accélération. Qui est « nous », qui est « eux » ? Presque chacun est perçu comme un étranger.

Une autre perception courante est celle de vivre une « crise », une période de « déclin moral ». Elle est presque universelle, et le fait (souligné par de nombreux historiens des cultures) que de telles lamentations sur une ère de décadence sont notées dans plusieurs périodes antérieures n'en diminue pas la pertinence, car ces perceptions catastrophistes n'ont pas besoin d'être exactes pour susciter la croyance et entraîner des actes.

Nos sociétés sont marquées par une aliénation et une distance sociale croissante. Beaucoup sont oubliés dans le chemin vers les richesses que nous sommes tous invités à prendre par l'idéologie commune. Ils deviennent des solitaires, des blessés de la vie, des cas sociaux, des inadaptés. Les faits divers récurrents de morts solitaires de vieillards dans des villes, que les voisins proches ne remarquent que des mois après, attestent de la fréquence de la solitude qui

¹¹ Brunvand cite un avoué de Saint Louis (Missouri) qui déclara à un journaliste : « Comment faites-vous pour teindre les cheveux d'un gosse dans des toilettes publiques ? Je préférerais donner un bain à un chat » (Brunvand 1986 : 150).

est le lot de beaucoup. En atteste aussi le développement de l'insécurité qui, comme la « décadence », est autant un fait de perception qu'un fait « objectif ».

Poursuivant le chemin vers les richesses, les femmes travaillent comme les hommes et les enfants sont de façon croissante laissés aux soins d'étrangers au cercle familial. Dans des pays sans protection sociale, comme les Etats-Unis, il n'existe pas de contrôle public de la qualité de la prise en charge extérieure des enfants, ce qui renforce certainement les anxiétés. Il est frappant que les crèches aient été les premières sur la sellette lorsque le mouvement de panique affirmant la fréquence des abus rituels d'enfants par des satanistes se développa dans ce pays au début des années 1980.

L'effondrement des tabous sexuels a renforcé le seul tabou existant, socialement nécessaire (mais vulnérable en raison de la permissivité toujours croissante) : les relations sexuelles avec les enfants. Mais en même temps la beauté et le charme des enfants, très présents dans la société contemporaine, sont utilisés pour la publicité, la fiction, les communications de masse ou la propagande humanitaire (Fass 1997 : 230). Notre souci des enfants, valeur universelle de notre temps, coexiste avec notre fascination horrifiée envers les pédophiles qui représentent la face sombre de notre pièce de monnaie : la sanctification de l'enfant. Tout en refusant les conduites érotiques envers les enfants, nous utilisons leur beauté et les représentons de façon fortement érotisée (Warner 1998 : 385).

Variations de ces angoisses selon les pays : Etats-Unis et France

Dans tous les pays occidentaux les lois contre les crimes sexuels, et particulièrement la pédophilie, ont été durcies, parfois considérablement. Toutefois le traitement institutionnel de ces faits angoissants varie beaucoup d'un pays à l'autre. La position des Etats-Unis est très importante, surtout du fait de leur domination culturelle et médiatique. Leur approche se répand bientôt dans le monde entier par les fictions - écrites, filmées ou télévisées - qu'elle inspire.

Aux Etats-Unis le thème du « *stranger danger* » (danger de l'inconnu) était au cœur du mouvement des enfants disparus qui émergea en 1981, suivant de spectaculaires et dramatiques disparitions et meurtres d'enfants. Deux lois furent passées en 1982 et 1983¹³, créant le NCMEC (*National Center for Missing and Exploited Children*, Centre national pour les enfants disparus et exploités) dont l'activité se centrait sur les enlèvements par inconnus,

¹² En France, mentionnons le succès de l'*Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs* d'Antoine Tardieu, parue en 1857 et cinq fois rééditée avant 1878.

¹³ *Missing Children's Act* et *Missing Children's Assistance Act*.

tout en reconnaissant l'importance des enlèvements parentaux (suite de divorces conflictuels) et des fugues. En dépit des critiques à l'égard des chiffres astronomiques avancés par les premiers militants du mouvement, critiques qui apparurent dès 1985, la rhétorique et les chiffres astronomiques continuent à figurer dans les productions du NCMEC. Ainsi un appel à contributions, édité à l'automne 2000, déclare « 2 100 enfants sont signalés comme enlevés, en fugue, perdus, blessés ou disparus chaque jour aux Etats-Unis ». Ceci correspond à un total de 766 500 cas par an, on est donc bien au-dessus des chiffres déjà très élevés cités devant le Sénat américain en 1982 par John Walsh¹⁴ qui estimait que 150 000 enfants étaient portés disparus chaque année, dont 100 000 étaient des fugueurs ou des victimes d'enlèvements parentaux et 50 000 enlevés par des inconnus ; pourtant l'étude publiée par le ministère de la Justice américain en 1990 concluait que moins de 200 à 300 cas étaient des enlèvements caractéristiques¹⁵.

Les tracts et livrets de conseils distribués par le NCMEC sont pour la plupart paranoïdes. Ainsi, un livret s'adressant aux fillettes et illustré de photos ravissantes est titré : « Connais les règles » et conseille : « 1. Ne sors pas seule, 2. Dis toujours à un adulte où tu vas, 3. Dis non si tu te sens menacée » et le texte détaillant ces avis alterne avec des cas dramatiques de disparitions tandis que « Avis aux parents qui ont besoin d'une baby-sitter » demande de s'assurer que l'agence de baby-sitting a vérifié le casier judiciaire de ses employés.

Depuis près d'un siècle les positions divergent quant au lieu où est situé le danger d'exploitation sexuelle de l'enfant : est-ce en dehors ou à l'intérieur du cercle familial ? Des accusations d'inceste, qui le plus souvent s'avèrent non prouvées en fin de compte, ont joué un rôle de plus en plus fréquent dans des cas de divorce ; elles ont souvent été soutenues par des médecins qui ont soutenu systématiquement de telles allégations. Aux Etats-Unis, les affirmations extraordinaires de la prévalence des abus rituels sataniques ont tout d'abord convaincu au début des années 1980, mais elles étaient totalement discréditées dix ans plus tard, et les allégations de la fréquence de l'inceste qui avaient été à la base du mouvement rencontrèrent alors elles-mêmes le scepticisme (Campion-Vincent 1993, 1995 ; Jenkins 1998). Depuis 1992, particulièrement après que les meurtres de Polly Klaas et Megan Kanda (en

¹⁴ Père d'Adam Walsh, enlevé à l'âge de 6 ans d'une galerie commerciale et sauvagement assassiné. Le docudrame « Adam » eut un impact considérable. J.W., militant pour la sécurité des enfants et contre le crime, est le présentateur de la série de la chaîne Fox « *America's most wanted* » (L'homme le plus recherché d'Amérique).

¹⁵ On estime à 1 225 par an le nombre d'enfants tués par leurs parents ou tuteurs aux Etats-Unis (Conrad 1998 : 65).

1993 et 1994) par des récidivistes ont conduit à « la loi de Megan »¹⁶, la menace extérieure est soulignée. Pour empêcher la récidive en matière de délits sexuels la seule solution semble être la détention à vie des délinquants, par leur internement après qu'ils ont purgé leur peine. S'y ajoute la pratique de l'exposition publique, proche des stigmatisations d'hier (gibets et lettres écarlates) car la notification aux autorités locale de la présence de pédophiles¹⁷ libérés conduit au harcèlement par des milices et rend impossible toute réhabilitation.

La France a eu son lot d'assassins d'enfants, souvent récidivistes, et c'est dans la foulée de l'émotion soulevée par un meurtre d'enfant que la loi prévoyant une « peine de sûreté » pouvant aller jusqu'à trente ans, pendant lesquels ni remise de peine ni libération conditionnelle ne sont possibles¹⁸, a été adoptée en 1994. La France et la Belgique sont voisines et partagent une langue commune, ce qui fait que l'émotion soulevée en Belgique par l'affaire Dutroux a été suivie de près dans notre pays. Cependant un mouvement social protestataire étendu n'y est pas apparu. Police et justice semblent ancrées dans leurs certitudes arrogantes, toujours aussi promptes à parler de fugue volontaire en cas de disparition en dépit de plusieurs affaires où cette hypothèse s'est révélée fautive, toujours aussi peu capables d'écouter les plaintes des étrangers ou des humbles¹⁹, d'organiser l'information statistique sur les disparitions de personnes²⁰ ou de reconnaître leurs erreurs.

En décembre 1990, une loi concernant la recherche des personnes disparues fut discutée au Sénat, adoptée et transmise à l'Assemblée Nationale²¹ puis promulguée au début de 1995²². Son objectif était de mieux réguler la recherche des personnes disparues, un champ marqué de nombreux conflits opposant familles et autorités. Elle comportait deux mesures à première vue contradictoires, la première étendant les droits des familles²³, la seconde accordant aux autorités un rôle d'arbitre des conflits pouvant surgir entre le disparu (retrouvé) et sa famille.

¹⁶ Qui prévoyait l'établissement de registres informatisés de délinquants sexuels et abuseurs d'enfants, et la notification aux autorités locales de la présence de délinquants à haut risque. Cette notification fut adoptée au niveau fédéral en 1996.

¹⁷ Le terme est maintenant étendu à tout adulte ayant été sexuellement actif avec des mineurs, alors que son premier sens qualifiait des actes sexuels avec des enfants pré-pubères.

¹⁸ En cas de meurtres de mineurs de moins de 15 ans ou de meurtres accompagnés de viols, tortures et actes de barbarie.

¹⁹ Comme l'ont démontré récemment les affaires Kamal et celle des disparues d'Auxerre, marquées par d'importants dysfonctionnements de la justice qui n'ont guère été sanctionnés sur le plan disciplinaire.

²⁰ L'enregistrement des déclarations de disparition n'est suivi d'aucun traitement systématique d'enregistrement des réapparitions, nombreuses. On obtient ainsi des chiffres très (trop) élevés et angoissants.

²¹ Qui la discuta et l'adopta en octobre 1994.

²² Loi 95-73 du 21 janvier 1995 « D'orientation et de programmation relative à la sécurité ». Article 26 « Recherche des personnes disparues ». *Journal Officiel* 24 janvier 1995 : 1249.

²³ Elles avaient le nouveau droit d'en appeler au procureur si les autorités refusaient de considérer la disparition comme inquiétante et de lancer des recherches actives. Ce lancement était déjà automatique en cas de disparitions de mineurs.

Ce dernier pouvait s'opposer à la communication de ses coordonnées, la famille étant simplement avertie qu'il était toujours en vie. Dans les discussions devant les assemblées, on ne nota aucune allusion aux cas d'enlèvements ou de disparitions tragiques débouchant sur la découverte d'un crime ou d'un suicide, mais le ministre de l'Intérieur (Charles Pasqua) insista sur le second article, soulignant que la liberté des individus devait être respectée et déclarant que près de 40 % des disparitions étaient volontaires et constituaient des ruptures intentionnelles avec le milieu familial²⁴. Y aura-t-il un changement ? Daniel Vaillant, alors ministre de l'Intérieur, annonça au début de 2002 la mise en place d'un nouveau dispositif national pour la recherche des personnes disparues, avec désignation d'un correspondant « disparitions » dans chaque département ; élargissement de la notion de disparition inquiétante ; création d'un « Office central sur les disparitions inquiétantes de personnes » et cette structure fonctionne en 2004.

Il faut reconnaître qu'en Belgique si l'indignation soulevée par l'attitude d'indifférence des institutions envers les disparitions d'enfants²⁵, qui était le véritable message de la Marche Blanche²⁶, a débouché sur la mise en place de la structure permanente *Child Focus*, conçue sur le modèle du NCMEC²⁷, les associations restent divisées, certaines semblant menées par des personnages peu équilibrés ne représentant qu'eux-mêmes. Par ailleurs le militantisme s'est parfois dévoyé vers la dénonciation populiste de méga-complots internationaux, comportant des ramifications multiples, mêlant satanisme et pédophilie et unissant les élites pédophiles dans leur combat contre les gens ordinaires et décents, méga-complots peu vraisemblables en raison des dimensions considérables prêtées à de tels super-réseaux. L'hypothèse du méga-complot divise les autorités chargées de l'instruction de l'affaire Dutroux (le procureur y adhère, le juge d'instruction est sceptique) ce qui explique en partie des lenteurs qui renforcent cette hypothèse dans le public²⁸. Marc Dutroux lui-même a affirmé l'existence d'un réseau criminel, ajoutant que la justice se refusait à enquêter sur cette piste²⁹. Paru en septembre 2001, un ouvrage écrit en collaboration par un journaliste et par un militant

²⁴ *Journal Officiel Sénat, débats parlementaires* séance du 10 novembre 1994 : 5492.

²⁵ De ce point de vue, le cas de Loubna, une fillette marocaine dont la disparition n'entraîna même pas l'ouverture d'une enquête judiciaire, est presque aussi important que ceux des victimes de Dutroux, car l'indifférence sociale fut ici à son comble.

²⁶ Pendant la manifestation de masse qui lança le mouvement à Bruxelles en novembre 1996, chaque participant portait une fleur blanche. Les institutionnels furent exclus, et seuls les « gens ordinaires » admis à participer.

²⁷ Cette création, en 1998, a été faite à la demande de Jean-Denis Lejeune, père de Julie, une des victimes de Marc Dutroux. Il y occupe un emploi.

²⁸ *Le Monde* 13-14 janvier 2002.

²⁹ Dans une interview réalisée dans sa prison avec la complicité d'un sénateur et diffusée le 21 janvier 2002 sur la chaîne privée flamande VTM.

reprendait les accusations de méga-complot, y ajoutant pour faire bonne mesure une révélation : le roi des Belges aussi était un pédophile ! (Nicolas et Lavachery 2001).

Critiques de l'approche des Etats-Unis

Les spécialistes américains des sciences sociales se montrent très critiques face à la mise en valeur par les politiciens et législateurs du « danger de l'inconnu » et des conséquences sociales qui en découlent. Alors que les enlèvements par inconnus ne correspondent qu'à un demi pour cent des disparitions d'enfants³⁰, l'approche « danger de l'inconnu » se focalise sur un problème dramatique mais mineur et ignore les mauvais traitements à enfants, qui expliquent bien des disparitions volontaires, ainsi que leur lien avec la pauvreté. Cette approche émotionnelle propose des solutions simples tout en détournant l'attention de problèmes sociaux sérieux mais complexes et coûteux à résoudre (Conrad 1998 : 65). Des faits donnés pour évidents sont de fait des constructions sociales, ainsi la certitude que, dans l'Amérique contemporaine, les enfants courent de grands dangers d'abus sexuels du fait d'inconnus maléfiques, d'individus compulsifs et pathologiques, incapables de changer et qui récidiveront en commettant des crimes plus graves dès leur sortie de prison. Ce raisonnement est erroné, et les peurs qu'il attise sont en fait des paniques irrationnelles. Les politiques mises en œuvre afin de répondre à ces paniques utilisent des ressources financières qui pourraient servir à des mesures de prévention susceptibles de protéger réellement les enfants (Jenkins 1998 : 1, 4-7). De plus, ces politiques ont pour conséquence négative de faire peur aux enfants, sans les protéger réellement cependant. Focalisées sur la famille immédiate, elles conduisent à oublier le bien-être d'autres enfants, à ignorer ou diaboliser l'autre, à négliger d'autres dangers « bien plus répandus – mauvaise santé, écoles de mauvais niveau, rues et environnements peu sûrs menacent tous nos enfants » (Fass 1997 : 262-3). Nous semblons aimer les enfants en stimulant leurs désirs ou en exploitant leurs faiblesses, en mettant en scène leur charme. Mais les mesures concrètes prises pour améliorer leurs vies : prise en charge, loisirs, sont très insuffisantes dans les sociétés contemporaines (Warner 1998 : 386).

Permanence et enracinement psychologique des angoisses concernant les enfants

Ces critiques américaines semblent oublier que partout dans le monde la désignation de boucs émissaires (Bonaparte 1946 : 152-161) : « autres », marginaux et déviants, mais aussi élites existe depuis longtemps ; elle permet de rendre compte du mal tout en l'éloignant. Ainsi cette

³⁰ 30 % correspondent à des enlèvements parentaux et 70 % sont volontaires : fugues des mineurs, souvent maltraités (*runaways*) ou expulsion par la famille recomposée (*throwaways*).

présentation des rumeurs médiévales s'appliquerait parfaitement à la diabolisation des délinquants sexuels dans l'Amérique contemporaine : « La rumeur médiévale [...] se développe en même temps que naît un sentiment d'insécurité. Elle comporte des données immuables qu'empruntent les chemins tracés par la mémoire collective, orale ou écrite. Elle utilise des fantasmes qui servent à désigner des groupes différents de la société, justement ceux qui n'appartiennent pas ou plus à cette société ordinaire qui fait ainsi œuvre de marginalisation. La désignation de ces marginaux correspond à un phénomène d'unanimité qui est un besoin typique de cette société de la tradition » (Gauvard 1994 : 171). Le besoin d'unanimité de la société médiévale de la tradition apparaît remarquablement proche de la recherche du consensus de la société d'aujourd'hui, tournée vers le changement.

Il est certes important d'évaluer les angoisses activées par le climat social et l'accent mis sur les crimes sexuels prenant les enfants pour cible, mais il est également important de se rappeler que les angoisses concernant les enfants sont universelles, qu'on les trouve dans toutes les cultures, folklores et mythologies. La peur et l'angoisse se fondent non seulement sur l'expérience, mais sur « les terreurs sans nom qui surgissent dans le noir et attaquent l'esprit ». Dans sa brillante présentation et analyse des « croquemitaines qui matérialisent la peur dans quelque sorte de forme vivante », Marina Warner identifie trois stratégies culturelles face à l'angoisse – « faire peur, bercer, se moquer » (Warner 1998 : 4) – et nos histoires participent des deux premières.

Les facteurs qui influencent les récits à faire peur d'aujourd'hui sont multiples. Faut-il chercher leur origine dans le climat social ou dans un substrat psychologique intemporel ? Les deux approches sont complémentaires et non opposées, mais oublier que la peur est d'abord intérieure est ne rien comprendre à sa dynamique et à la puissance qu'elle exerce sur nous. Les crimes contre les enfants figuraient en tête des rumeurs notées au Moyen Age, des marginaux et des « autres » tels les soldats et les mendiants étant désignés comme les coupables (Gauvard 1994 : 173). Ainsi le *Journal du bourgeois de Paris* notait plusieurs rumeurs concernant des enfants rôtis et mangés, en 1418, ou enlevés et mutilés par des mendiants, en 1429 et 1440 (Beaune 1994 : 199).

Les explications moralisatrices (qui relient l'apparition de telles histoires à de « mauvais » produits de la culture de masse contemporaine) simplifient à l'excès des phénomènes qui sont récurrents et traditionnels. Cette approche centrée sur la culture des adultes qui considère les enfants comme des réceptacles passifs ignore les dynamiques des interactions et savoirs enfantins. Les conditions perpétuellement changeantes de la société contemporaine créent des tensions sociales, un sentiment que quelque chose ne va pas du tout dans le monde. Les

réactions à ces tensions peuvent être politiques : des actions où un problème est identifié, des revendications présentées, le soutien de l'opinion mobilisé et des changements politiques effectués. Les réactions peuvent également être symboliques (Best 1990 : 144), entraînant l'émergence de rumeurs qui peuvent être considérées comme des pré-narrations ("Les photographes fantômes et conducteurs de Mercedes rôdeuses") et la création de légendes contemporaines ("L'enlèvement raté").

Les *snuff movies*

L'expression américaine *snuff movies* ou *snuff films* vient du verbe *to snuff* qui signifie « éteindre une chandelle » et, dans le langage populaire, « mourir » mais aussi « tuer ». Les *snuff movies* désignent de courts films clandestins, tournés à l'intention d'amateurs riches et pervers, où l'actrice est réellement torturée et tuée (il s'agit généralement d'une femme, parfois d'un adolescent). Que de tels films existent ou non n'est pas prouvé³¹. « Les *snuff films* sont les monstres du Loch Ness de la pornographie contemporaine. Il y a peu de preuves, si tant est qu'il y en est, de l'existence de tels films. Quand on les questionne, ceux qui affirment que les *snuff films* existent admettent qu'ils n'en ont jamais vu, mais qu'ils connaissent quelqu'un qui en a vu »³². Henk Hagen, policier néerlandais membre d'Interpol, a déclaré à la journaliste Sarah Finger que le *snuff movie* était « l'objet non identifié du vice » : comme les OVNI, beaucoup en parlent mais peu en ont vu et, si l'on ne peut pas prouver qu'ils n'existent pas, rien ne prouve de manière incontestable qu'ils existent ! Le directeur d'un magazine érotique *Screw* (Baiser), sceptique quant à la réalité des *snuff movies*, offre même une récompense de 100 000 dollars à quiconque prouvera leur existence. Comment ne pas rapprocher cela du chèque de 500 000 F promis par le physicien Henri Broch et le magicien Majax à toute personne qui ferait la preuve d'un don paranormal !

*Le stéréotype du *snuff movie**

Il est assez cohérent. Bien que n'y figurent pas nécessairement de scènes sexuelles, les *snuff* sont toujours des films pornographiques au sens large puisque des pervers prennent un plaisir érotique, sadique, à visionner des scènes de torture et de meurtre. Leur production est généralement attribuée à une frange de l'industrie du film X proche des milieux criminels

³¹ Les informations concernant le dossier des *snuff movies* sont tirées du rapport du FBI sur la question (disponible en 2001 sur le site Internet www.apbnews.com) ainsi que de l'ouvrage de Finger (2001).

organisés. Les tournages auraient lieu en Californie, au Nouveau Mexique ou en Amérique latine. Des stars de cinéma seraient au courant de l'existence de ces films. Le chiffre d'une vingtaine de snuff circulant sur le territoire des Etats-Unis a été avancé. Réalisés dans un but commercial, ils seraient marchandés discrètement à prix d'or : les tarifs varieraient de centaines à des milliers de dollars selon qu'il s'agit de projection privée, d'achat ou de « commande » d'un snuff movie. Les consommateurs, des notables riches et pervers, paieraient non seulement pour les films mais aussi pour le silence sur leur perversion. Les victimes, le plus souvent jeunes et de sexe féminin, seraient d'innocentes jeunes filles enlevées ou des actrices pornographiques sur le déclin. Les bourreaux, des brutes sadiques, seraient généralement des hommes, leur visage étant masqué ou non identifiable à l'écran. Le décor serait réduit : une pièce anonyme, une chaise ou un lit. Les tortures et le meurtre emploieraient l'arme blanche avec beaucoup d'effusions de sang. Le film serait très court, sur support vidéo ou super 8, d'« esthétique » minimaliste : film en noir et blanc, caméra fixe, plan-séquence sans montage et – naturellement ! – ni titre ni générique.

La force de la croyance aux snuff movies était telle que, lors de la sortie des premiers films exploitant ce motif, des rumeurs prétendirent que certaines scènes étaient réelles : ainsi pour le bien nommé *Snuff* (USA, 1976), pour *Hardcore* (Paul Schrader, USA, 1978) et pour *Cannibal Holocaust* (Ruggero Deodato, It., 1979). *Snuff*, film sur lequel on reviendra, fut présenté par son distributeur comme montrant « les choses les plus sanglantes jamais arrivées devant une caméra » et comme « un film qui ne pouvait avoir été réalisé qu'en Amérique du Sud, là où la vie ne vaut rien ». *Hardcore* traite précisément des snuff : le scénario raconte comment un père recherche sa fille disparue, découvre le milieu du cinéma X, celui des amateurs pervers et l'existence des snuff movies. Par un procédé fréquent dans ce type de films, on voit le snuff movie que visionne le héros : c'est « le film dans le film », qui produit un effet de réel. De manière analogue, *Cannibal Holocaust* montre un anthropologue parti à la recherche de jeunes reporters disparus dans la jungle amazonienne et qui retrouve des films atroces tournés par les jeunes gens. Les producteurs se gardèrent de démentir ces rumeurs, qui faisaient une publicité gratuite à leur film, jusqu'à ce qu'ils soient interrogés par la police et que des enquêtes aient lieu. Même lorsque la prétendue victime du film *Snuff* fut retrouvée bien vivante, les rumeurs persistèrent. Récemment encore, dans les années 1990, un film *underground* japonais, poétiquement intitulé *Fleur de chair et de sang* mais dont le contenu

³² *Law and Contemporary Problems* (hiver 1988).

*gore*³³ et réaliste montre un samouraï découpant vivante une jeune femme, a été pris pour un vrai snuff movie par des spectateurs et des douaniers, et même par le célèbre acteur Charlie Sheen, qui contacta le FBI à ce sujet.

A partir des années 1980, les œuvres de fiction exploitant le thème du snuff movie se multiplient. Dans le film *Videodrome* (David Cronenberg, Can., 1982), la télévision produit des spectacles de mise à mort en direct. Le film de fiction *Henry, Portrait of a Serial Killer* (John McNaughton, USA, 1986), qui se fonde sur le personnage réel d'Henry Lee Lucas³⁴, exploite avec talent le thème voisin des films trophées de victimes réalisés par les tueurs en série. Le roman de Bret Easton Ellis, *Moins que zéro* (1986), fait allusion à un snuff de 15.000 dollars projeté lors d'une fête dans la jeunesse dorée de Malibu. Le héros récurrent de Lawrence Sanders enquête, dans *Une danse aux abattoirs* (1992), sur une entreprise de réalisation de snuff movies qui s'attaque à de jeunes garçons vagabonds. Le roman de Maurice G. Dantec, *La Sirène rouge* (1993) traite de deux types de films de mort en direct : des scènes de massacres perpétrés par les Serbes lors de la guerre en Yougoslavie et des snuff movies. Le film *Mute Witness* (Anthony Waller, USA, 1995) est un *thriller* racontant l'histoire d'une jeune fille muette qui a assisté par hasard au tournage d'un snuff movie en Russie. Le roman de Gregory McDonald, *Rafael, derniers jours* (1996), a fourni le scénario du film *The Brave* (de et avec Johnny Depp, USA, 1997) : un jeune Amérindien accepte de mourir lors du tournage d'un snuff contre une grosse somme d'argent pour sa famille. Le film *La Thèse* (*Tesis*, Alejandro Amenabar, Esp., 1996) situe une affaire de snuff dans le département d'études cinématographiques d'un campus universitaire espagnol. Enfin le film *Huit millimètres* (Joel Schumacher, USA, 1999) retrace l'enquête d'un détective à la recherche de l'authenticité d'un film snuff découvert dans le coffre d'un riche homme d'affaires américain par sa veuve. Le stéréotype du snuff movie est la seule véritable source de ces œuvres de fiction, dont aucun des auteurs ou réalisateurs ne prétend s'être inspiré de vrais snuff movies.

La diffusion du stéréotype du snuff movie a suscité ou renforcé la croyance au phénomène, non seulement dans le grand public, mais aussi chez ceux qui, par profession, devraient faire preuve de rigueur dans leurs enquêtes : les policiers et les journalistes. Henk Hagen raconte qu'en 1992 a circulé dans la police néerlandaise une photo de deux individus éviscérés et

³³ Sens littéral anglais « sang versé ». Non traduit dans l'usage français, où le terme désigne un genre de film où abondent les scènes sanglantes.

³⁴ Tueur en série qui s'accusa de plus de cent meurtres, accomplis lors d'errances avec son complice Otis Toole. Il exagérait ses méfaits, la justice en retint une vingtaine. Lucas est toujours emprisonné, Otis est mort en prison.

crucifiés la tête en bas. Des experts estimèrent qu'il s'agissait d'êtres humains réels, non de mannequins, et que la photo avait pu être réalisée à partir d'un film. Mais un amateur d'art identifia sans peine la photo : il s'agissait d'un tableau du peintre Frans Van Mieris, exposé au Rijksmuseum d'Amsterdam et représentant l'exécution des frères De Witt à La Haye en 1672. Moins anecdotique est la rumeur qui a circulé en Belgique au moment de l'affaire Dutroux : on affirmait que des films de ses exactions avaient été réalisés par le pédophile et on fit grand cas de témoignages, aujourd'hui démentis, de femmes prétendant que, dans leur jeunesse, elles avaient été forcées d'assister à des tournages de snuff movies par Dutroux ou ses complices. Récemment, à propos du fichier Ulrich – ce CD-Rom d'images saisi chez un pédophile néerlandais –, la presse française affirma qu'on y trouvait des images d'enfants torturés. *Le Figaro* alla même plus loin : « Une certitude : les snuff movies, films débouchant sur la mise à mort de la victime, existent. Plusieurs cas ont été révélés. Ils se vendraient autour de 8 000 dollars » (6 avril 2000). Non seulement cette affirmation ne repose sur aucune preuve, mais encore l'allégation suivant laquelle il y aurait des images d'enfants torturés dans le fichier Ulrich n'a pas été établie. Les journalistes ayant fait connaître le fichier Ulrich ont développé leurs accusations dans un livre (Beneux et Garde 2001). Les accusations de méga-complot pédophile présentées plus haut sont très liées aux hypothèses de réalisation courante de snuff movies (*Le Monde* 13-14 janvier 2002).

A l'heure actuelle, aucun « vrai » snuff movie n'a été saisi par la police. Des films prétendus snuff se sont révélés être des faux, réalisés avec les trucages habituels des films gore. Aucune piste suivie par la police n'a abouti à des réalisateurs ou à des consommateurs de snuff movies. Les allégations recueillies par les enquêteurs sont souvent du type « On m'a dit que... », « Il paraît que... », « C'est arrivé à l'ami d'un ami... », toutes expressions révélatrices du phénomène de la rumeur. Comme le fait observer un policier, la démonstration sera faite de l'existence d'un snuff movie lorsqu'on aura trouvé à la fois le film, la victime morte, le réalisateur du film et la preuve d'une intention commerciale : or aucune affaire ne remplit ces quatre conditions.

D'un point de vue criminologique, l'existence des snuff movies paraît peu vraisemblable pour trois raisons. Tout d'abord, sur le plan « économique », les snuff sont peu rentables car le marché est très limité (au contraire de la drogue, de la prostitution ou du jeu) et le gain relativement faible par rapport à l'énormité des risques encourus (peine de mort ou prison à perpétuité). En second lieu, la réalisation et la diffusion des snuff nécessitent, sinon un réseau, du moins plusieurs complices qui auraient parlé. Enfin, pourquoi prendre des risques importants en réalisant de vrais snuff movies alors qu'on peut en produire de faux paraissant

parfaitement authentiques grâce à des techniques de trucage, d'effets spéciaux et de manipulation d'images toujours plus sophistiquées.

Les faits qui rendent l'existence des snuff movies vraisemblable

Les rumeurs et les légendes ont souvent pour origine des faits réels qui sont transposés ou extrapolés par l'imaginaire collectif. Quels sont ces faits qui rendent vraisemblable l'existence des snuff movies ?

Il ne fait aucun doute que des *films de mort violente en direct* existent. Il peut s'agir de séquences d'amateurs qui, de manière non intentionnelle et inattendue, saisissent avec leur caméra une mort accidentelle ou criminelle : le cas le plus célèbre est la séquence filmée de l'assassinat du Président Kennedy. On sait aussi que c'est sous l'œil d'une caméra, devant des millions de téléspectateurs, que son assassin présumé, Lee Harvey Oswald, fut abattu par Jack Ruby. Le plus souvent, ces séquences représentent des accidents qui surviennent lors de spectacles dangereux : parachutiste qui s'écrase au sol, dompteur déchiré par des fauves, torero en corné par un taureau, etc. Il arrive aussi que, par appât du gain, des vidéastes amateurs sillonnent des quartiers à risque dans le but de filmer un éventuel accident ou crime dont ils vendront les images à la télévision. Un degré de plus dans l'intentionnalité est franchi lorsqu'une mort accidentelle attendue – mais inévitable – est filmée : on se souvient par exemple du scandale causé en 1985 par la diffusion télévisée de l'agonie d'une fillette engloutie par un terrain boueux en Colombie. A partir de ces séquences, des films de mort violente en direct – qui incluent aussi des séquences d'exécutions capitales, ou plus rarement de tortures, tournées à des fins de propagande – sont diffusés commercialement. On peut citer, par exemple, les séries *Mondo Cane* (depuis 1962, en Italie) et *Faces of Death* (depuis les années 1980 aux Etats-Unis).

D'autre part, des affaires criminelles ont révélé que des tueurs en série prenaient plaisir à photographier ou à filmer les tortures qu'ils infligeaient à leurs victimes ou les mutilations effectuées sur leurs cadavres. Ces souvenirs macabres et fétichistes alimentaient leurs fantasmes entre deux crimes. Plusieurs criminels avaient constitué des « archives photo » personnelles : Harvey Glatman (années 1950, Etats-Unis) prenait des photos de mises en scène sadomasochistes, Jerry Brudos (années 1960, Etats-Unis) photographiait ses victimes revêtues de déguisements, avant ou après le meurtre, et, plus récemment, Jeffrey Dahmer (fin des années 1970, années 1980, Etats-Unis), surnommé « le boucher de Milwaukee », prenait des Polaroids de morceaux de cadavres qu'il avait découpés. D'autres tueurs en série enregistrèrent des cassettes audio des plaintes et des cris de leurs victimes : par exemple Ian

Brady et Myra Hindley, les « tueurs des landes » (années 1960, Grande-Bretagne), ou Lawrence Bittaker et Roy Norris (fin des années 1970, Etats-Unis). Quelques tueurs en série filmèrent leurs crimes : en particulier Leonard Lake et Charles Ng (1985, Etats-Unis), chez qui la police découvrit deux cassettes vidéo représentant des femmes paniquées, violées et torturées, de même pour le couple infernal Paul Bernardo et Karla Homolka (fin 1980, Canada). On est là au plus près des snuff movies, mais il ne s'agit pas de snuff movies : tout d'abord parce que, à ce jour, aucun film de tueur en série ne semble représenter la mort en direct d'une victime (les images saisissent l'avant ou l'après) ; en second lieu parce qu'il n'y a aucune intention commerciale dans ces films, réalisés pour l'usage privé du criminel.

Les films de mort violente en direct apparaissent comme la forme moderne d'un phénomène social intemporel : donner la mort en spectacle. Depuis les jeux du cirque à Rome jusqu'aux exécutions publiques de condamnés, en passant par les sacrifices humains, de nombreuses cultures ont répondu à la fascination de l'Homme pour le spectacle de la mort. Les grandes religions ont sublimé cette tendance dans le culte des martyrs, dont les tortures sont évoquées ou représentées de manière réaliste. Le Chemin de Croix, succession de tableaux décrivant les souffrances et l'agonie du Christ, peut même être considéré d'un point de vue anthropologique comme un snuff mystique, tout comme l'eucharistie est un cannibalisme mystique.

Le lien qu'établit la croyance aux snuff movies entre ces films et le cinéma pornographique, les bourreaux sadiques et les amateurs pervers, s'appuie sur une constante anthropologique : l'association du sexe et de la mort, d'Eros et de Thanatos dont témoignent les textes de Sade, de Freud, de Georges Bataille. L'orgasme comme « petite mort », les fantasmes érotiques de viol, de dévoration, constituent un imaginaire qui devient pathologique et criminel lorsqu'il y a passage à l'acte. Hitchcock, qui s'inspirait de la psychanalyse pour ses œuvres cinématographiques, avait coutume de dire qu'il fallait filmer les scènes d'amour comme des meurtres et les meurtres comme des scènes d'amour.

La croyance aux snuff movies s'appuie sur le nombre et l'audace croissants des films pornographiques et surtout des films sanglants, qu'on les appelle gore ou *slasher*³⁵, qui confrontent un tueur fou à d'innocentes et jeunes victimes. Tous ces films de mort violente en direct diffèrent toutefois des snuff movies en ce que la mort y est la cause du film, alors que pour le réalisateur de snuff le film serait la cause finale de la mort.

³⁵ Sens littéral anglais « tailladeur ». Comme gore, non traduit dans l'usage français.

L'évolution de la technique a rendu possible les films de mort violente en direct et rend vraisemblable l'existence des snuff movies. Aux gros moyens réservés à des professionnels se sont ajoutés, depuis les années 1960, des techniques légères accessibles aux amateurs : caméra 8 mm et super 8 puis, plus tard, le caméscope, les Polaroid et les caméras vidéo. Tout un chacun peut maintenant réaliser discrètement, sans développement de pellicule, des photos ou des films intimes. La croyance aux snuff movies s'est diffusée parallèlement à l'existence bien réelle de vidéos porno amateurs, commercialisées ou non. Dès lors, qu'est-ce qui empêcherait des pervers de filmer la mort de leur grand-mère, des abus sexuels sur des enfants ou même des meurtres ? Nos sociétés contemporaines sont de plus en plus une civilisation de l'image, une société du spectacle. La forme extrême de cette tendance est le voyeurisme généralisé : il ne s'agit plus seulement d'épier la vie sexuelle d'autrui, mais sa vie tout court et même sa mort. La télévision, en particulier, accorde une place toujours croissante à la *real TV* : docufictions, vidéo gags, *reality shows*, *Loft Story* et autres émissions qui abolissent la distinction entre la fiction et la réalité.

Naissance de la rumeur

C'est en 1969 qu'eut lieu un événement réel qui servit de catalyseur pour « incarner » en rumeur des idées qui étaient dans l'air du temps³⁶. Cet événement fut l'affaire Manson : Charles Manson et sa bande d'illuminés perpétrèrent plusieurs massacres, en particulier pendant l'été 1969, où ils assassinèrent sauvagement dans leurs villas californiennes de riches personnalités, dont l'actrice Sharon Tate³⁷. Ce fait divers tragique traumatisa les Etats-Unis. Des rumeurs prétendant que Charles Manson avait filmé les assassinats et que les films avaient été enterrés dans le désert Mojave, au sud-est de la Californie circulèrent alors. En 1971, Ed Sanders, un ancien rocker, publia un livre sur l'affaire Manson (intitulé *The Family*, du nom que se donnait le groupe) où il avalisait ces rumeurs, prétendant que Manson et sa bande avaient réalisé des films pornographiques, filmé des sacrifices d'animaux, les rites d'automutilation des adeptes et surtout leurs actes criminels. A ce propos, Sanders introduit pour la première fois dans le grand public l'expression « *snuff movie* ». Malgré les recherches des enquêteurs, aucun de ces prétendus films de massacres n'a été trouvé. Le même processus d'extrapolation rumorale se rencontrera plus tard à propos d'une autre affaire : en s'appuyant

³⁶ En 1960, le film de fiction anglais, *Le Voyeur (Peeping Tom)*, Michael Powell), racontait l'histoire proche d'un jeune technicien de cinéma, déséquilibré sexuel en raison d'une éducation traumatisante, qui séquestre puis assassine des femmes avec un pied de caméra tout en filmant leur agonie.

³⁷ Enceinte du cinéaste Roman Polanski qui venait de réaliser *Rosemary's Baby* (avec l'actrice Mia Farrow), film relatant une réincarnation du Diable provoquée par des « satanistes ».

sur des propos recueillis aux Etats-Unis, le journaliste français Dominique Cellura (1993) prétendra – à tort – que les vidéos tournées par les tueurs en série Leonard Lake et Charles Ng en 1985 montrent des scènes de meurtres et que certains de ces snuff films avaient été vendus à des groupes satanistes. Ces deux cas montrent bien que l'émergence ou le maintien de la croyance aux snuff movies réside dans cette extrapolation depuis des films – réels ou supposés – tournés pour leur usage propre par des criminels psychopathes vers des films de meurtres réalisés pour être vendus à des amateurs pervers. En 1971 encore, toujours dans le sillage de l'affaire Manson, sortit un film argentin intitulé *The Slaughter* (le carnage), inspiré des massacres perpétrés par Manson et sa bande. Le film n'eut pas beaucoup de succès mais, comme on le verra plus loin, il connut quelques années plus tard, sous un autre titre, une seconde carrière, plus fracassante. 1971 fut réellement l'année des idées et des images sur l'ultra-violence, *Orange mécanique*, le film à succès de Stanley Kubrick, sortit cette année-là. En 1974, le film-culte du cinéma gore, *Massacre à la tronçonneuse* (*The Texas Chainsaw Massacre*, Tobe Hooper, USA), s'inspirait des atrocités commises par le tueur en série Edward Gein. Des rumeurs sur l'authenticité de certaines scènes du film circulèrent à l'époque. Ainsi, une étape de plus était franchie : on affirmait que des films de meurtres réels circulaient clandestinement et étaient même parfois exploités au grand jour.

Pour que le stéréotype des snuff movies soit complet, il restait à dissocier ces films de leur origine première, les tueurs en série, pour les associer à l'industrie du cinéma pornographique. Dans ce processus, un rôle important a été joué par une association américaine de défense de l'ordre moral, les *Citizens for Decency through Law* (Citoyens pour la décence par la loi), qui affirmaient « des informateurs fiables rapportent que 25 “snuff films” circulent actuellement parmi certains amateurs de pornographie. Ces films incroyables se terminent par le meurtre réel d'un être humain pendant une orgie sexuelle – offrant ainsi une ultime excitation à des voyeurs de pornographie macabre »³⁸. Parallèlement, le président de cette association écrivit au FBI une lettre pour alerter les autorités policières fédérales. L'existence des snuff movies y était affirmée et présentée comme l'aboutissement d'une pornographie effrénée : « On produit maintenant des “snuff films”. On les appelle films “snuff” parce qu'ils montrent la torture, le viol et le meurtre d'une jeune fille. La torture est réelle. Le viol est réel. Le meurtre est réel. Les monstres qui font ces films et les pervers qui les regardent ont fait un nouveau pas de géant sur la pente fatale de la pornographie. [...] La pornographie est en train de mettre main

³⁸ « Perversion for Profit », *National Decency Reporter* [lettre d'information de l'association] , vol. XI, n°5, novembre-décembre 1974.

basse sur la sensibilité des gens de ce pays. Elle abrutit l'esprit, les sens et l'âme. [...] Les pornographes utilisent les moyens de communication les plus puissants du monde pour étouffer la conscience et affaiblir les normes morales édifiées par plus de 2000 ans d'éducation et de culture judéo-chrétiennes ». Comme on le voit, les *Citizens for Decency through Law* ont de bonnes raisons idéologiques de croire à l'existence des snuff movies.

A la suite d'autres lettres analogues témoignant de la diffusion de la croyance, le FBI décida de mener des enquêtes approfondies en été 1975. Elles aboutirent à la découverte de... nombreuses rumeurs – qualifiées de *sick rumors* (rumeurs malsaines) par les enquêteurs – mais à rien de tangible concernant la réalité des snuff movies. Certains films prétendus snuff, analysés par le FBI, se révélèrent être des faux. Malgré cela, en octobre 1975, quelques journaux tels que le *Detroit Free Press* et le *New York Post*, s'emparèrent du sujet et affirmèrent l'existence des snuff movies, citant même un policier de New York, spécialisé dans la lutte contre le crime organisé. Interrogé par le FBI, ce policier déclara avoir simplement entendu parler des snuff films par un journaliste.

Le stéréotype du snuff movie ainsi installé, son exploitation commerciale pouvait commencer. Le producteur Alan Schackleton, qui avait acheté en 1972 les droits du film argentin *The Slaughter*, mentionné plus haut, décida de l'exploiter en janvier 1976, sous le titre *Snuff*, après avoir rajouté une scène finale, qui semble avoir été tournée hors scénario. Cette séquence correspond au stéréotype du snuff movie : une jeune femme est torturée et éventrée jusqu'à la mort. De nombreuses personnes crurent qu'il s'agissait d'une scène réelle. Le film eut le succès du scandale et s'attira les foudres de la censure. Devant les salles de cinéma qui le projetaient, des manifestations se déroulèrent, organisées en particulier par le mouvement féministe américain *Women against Violence against Women* (Femmes contre la violence envers les femmes). Bien qu'il ait été prouvé que la séquence incriminée n'était qu'un trucage, la confusion s'est installée entre un film réel intitulé *Snuff* et de prétendus films snuff. Aujourd'hui encore, ce film est cité comme preuve de l'existence des snuff movies.

Par la suite, les affaires réelles de tueurs en série filmant leurs victimes ou de cassettes vidéo pédophiles, ainsi que de fausses rumeurs sur des enlèvements d'enfants ou des crimes rituels satanistes, nourrirent la croyance aux snuff movies que l'on voit surgir, au delà des cercles féministes et antipornographiques, dans les milieux les plus variés. Ainsi en décembre 1981, une juriste déléguée auprès des Nations Unies affirmait : « Les petites filles enlevées ou kidnappées ou vendues finissent parfois quelques années plus tard par figurer dans ce qu'on appelle des snuff films ou films dans lesquels on procède à l'exécution réelle d'une personne

après une scène de flagellation ou de sévices sadiques divers »³⁹. En novembre-décembre 1996, le n° 51 de *Golias magazine*, organe de militants chrétiens de gauche, reprend le stéréotype des snuff, y ajoutant une note sataniste : « Il existe également aux Etats-Unis et dans le nord de l'Europe (moins semble-t-il en France) des snuff movies, c'est-à-dire des films clandestins où les scènes d'assassinats sont authentiques. Leur prix élevé (plusieurs dizaines de milliers de francs) est une garantie de véracité. On montre des rituels d'anthropomancie, c'est-à-dire de divination de l'avenir par des personnes que l'on est en train d'assassiner ». Le mouvement Golias s'est aussi fait remarquer en diffusant largement la rumeur selon laquelle la firme McDonald serait aux mains de la Scientologie.

Sarah Finger cite enfin le cas d'une femme magistrat française, spécialiste des abus sexuels contre les enfants, qui affirme à propos de vidéo cassettes pédophiles : « Comme on le sait, plus on va loin dans la perversion, plus les cassettes se vendent cher. Très cher. Une cassette qui va jusqu'à l'extrême, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'enfant meure des traitements qu'on lui inflige, ce qu'on appelle les snuf [sic] movies, peut atteindre la somme de 200 000 francs » (Bouillon 1997 citée par Finger 2001 : 110). On reconnaît le même type de discours que chez les militants américains de 1974. Interrogée sur ses sources, madame le magistrat répondit qu'elle en avait « entendu parler » dans un congrès international contre l'exploitation sexuelle des enfants. Elle ajouta qu'elle avait eu à traiter le cas d'une vidéo litigieuse, mais sans avoir vu elle-même cette cassette. En mars 2000, sur France 3, ce même magistrat affirmait l'existence d'un « charnier d'enfants en région parisienne ».

“Les snuff movies” et “Les vols d'organes”

Le dossier des snuff movies présente une forte analogie avec celui des vols d'organes (Campion-Vincent 1997). Dans les deux cas, il n'y a aucune preuve tangible de l'existence du phénomène. Les deux types de légendes exploitent le même thème du corps et de la vie humaine comme marchandises. Les deux croyances se sont construites à partir d'éléments réels qui ont été amalgamés et extrapolés. L'existence réelle des trafics d'organes, jointe aux phénomènes de violence urbaine et au malaise devant les techniques des greffes d'organes, a donné naissance au motif du vol d'organes. L'existence d'industries des films gore et pornographique, rapprochée des vrais « films-souvenirs » des tueurs psychopathes, a suscité l'idée des snuff movies. Enfin, on observe dans l'un et l'autre cas le rôle joué par des associations militantes dans l'émergence et la diffusion de ces mythes urbains : groupes

³⁹ C'était Renée Bridel, dans un rapport intitulé *La Traite des enfants* rédigé pour la section française de la

progressistes et tiers-mondistes, dans le cas des vols d'organes qui constituent la forme extrême de l'exploitation des pays pauvres par les pays riches ; groupes antipornographiques et féministes, dans le cas des snuff movies qui représentent le comble de la pornographie et de l'assujettissement de la femme ou de l'enfant.

Finalement, l'usage militant de la croyance aux snuff movies nous donne la clef pour interpréter ces rumeurs. La légende des snuff movies a été produite par l'imaginaire collectif pour exprimer sous une forme extrême, cauchemardesque, un ensemble de problèmes bien réels qui préoccupent, voire effraient, nos contemporains : l'omniprésence du sexe et de la violence, la généralisation du voyeurisme, la confusion de la fiction et de la réalité. Les rumeurs et les légendes urbaines étant souvent des récits de comble, de limites extrêmes, on remarque en effet que le motif des snuff movies cumule plusieurs combles : le comble du voyeurisme est d'épier la mort d'une personne ; le comble de la perversion sadique est de tuer sa victime ; le comble du cinéma est que le rôle devienne réel et le comble de l'assassinat est de filmer le meurtre, pour le répéter à l'infini en visionnant le film.

Références citées

- Beaune, Colette 1994. « La rumeur dans le *Journal* du bourgeois de Paris », in *La circulation des nouvelles au Moyen Age (Avignon, juin 1993)*, : 191-203. Paris, Ecole française de Rome (190).
- Beneux, Laurence et Garde, Serge 2001. *Le livre de la honte. Les réseaux pédophiles*. Paris, le Cherche Midi éditeur.
- Best, Joel 1990. *Threatened Children. Rhetoric and Concern About Child-Victims*. Chicago and London, The University of Chicago Press.
- Bonaparte, Marie 1946. *Mythes de guerre*. Londres, Imago.
- Bouillon, Martine 1997. *Viol d'anges, pédophilie : un magistrat contre la loi du silence*. Paris, Calmann-Lévy.
- Brunvand, Jan Harold 1981. *The Vanishing Hitchhiker. American Urban Legends and Their Meanings*. New York, Norton.
- Brunvand, Jan Harold 1984. *The Choking Doberman, and Other « New » Urban Legends*. New York, Norton.
- Brunvand, Jan Harold 1986. *The Mexican Pet, More « New » Urban Legends and Some Old Favorites*. New York, Norton.
- Brunvand, Jan Harold 1989. *Curses ! Boiled Again ! The Hottest Urban Legends Going*. New York, Norton.
- Brunvand, Jan Harold 1993. *The Baby Train and Other Lusty Urban Legends*. New York, Norton.
- Campion-Vincent, Véronique 1993. « Démonologies dans les légendes et paniques contemporaines », *Ethnologie Française*, 23/1 : 120-130.
- Campion-Vincent, Véronique 1995. « Descriptions du sabbat et des rites dans les peurs antisataniques contemporaines », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 98 : 43-58.
- Campion-Vincent, Véronique 1997. *La légende des vols d'organes*. Paris, Les Belles Lettres.
- Cellura, Dominique 1993. *Les cultes de l'enfer*. Paris, Spengler.
- Conrad, JoAnn 1998. « Stranger Danger : Defending Innocence, Denying Responsibility », *Contemporary Legend*, n.s.1 : 55-96.
- Donadini-Rousseau, Mireille 1998. *Le discours social de la rumeur et le monde vécu. Enquête sur la connaissance et la diffusion des rumeurs*. Thèse de Doctorat en Sociologie, Montréal.
- Fass, Paula S. 1997. *Kidnapped. Child Abduction in America*. New York, Oxford, Oxford University Press.
- Finger, Sarah et Boissezon, Kévin (collab.) 2001. *La mort en direct. Les snuff movies*. Paris, le Cherche Midi éditeur.
- Gauvard, Claude 1994. « Rumeurs et stéréotypes à la fin du Moyen Age », in *La circulation des nouvelles au Moyen Age (Avignon, juin 1993)*, : 157-177. Paris, Ecole française de Rome (190).

- Hobbs, Sandy et Cornwell, David. 2001 « Killer Clowns and Vampires : Children's Panics in Contemporary Scotland », in Anna Chaudhri, Hilda Ellis Davidson (eds), *Supernatural Enemies*, Carolina Academic Press.
- Jenkins, Philip 1998. *Moral Panic. Changing Concepts of the Child Molester in Modern America*. New Haven and London, Yale University Press,
- Nicolas, Jean et Lavachery, Frédéric 2001. *Dossier pédophilie. Le scandale de l'affaire Dutroux*. Paris, Flammarion.
- Rey-Flaud, Henri 1985. *Le charivari. Les rituels fondamentaux de la sexualité*. Paris, Payot.
- Warner, Marina 1998. *No Go the Bogeyman. Scaring, Lulling and Making Mock*. London, Chatto and Windus.